



CATALOGUE DE FORMATION

2022



PRÉAMBULE

FORMASENS • organisme de formation de la Fondation Pluriel • a le plaisir de vous proposer son catalogue de formation 2022 dédié au secteur médico-social.

Pour favoriser la prise de décision des personnes handicapées dans leur choix de vie, FORMASENS propose des formations :

- À destination des professionnels sur le handicap et l'accompagnement des personnes, pour enrichir leurs connaissances sur les handicaps intellectuel et psychique, l'autisme, le désir d'enfants et la parentalité des personnes, le Facile À Lire et à Comprendre, Internet et les réseaux sociaux...
- À destination des personnes handicapées intellectuelles, pour qu'elles connaissent leurs droits (la vie affective et sexuelle, découverte du milieu ordinaire), et avancent vers l'autodétermination (parler en public, devenir un pair-aidant). *Cette partie est présentée en Facile À Lire et à Comprendre (FALC), pour permettre aux personnes handicapées de choisir leurs formations, et aux professionnels qui les accompagnent d'avoir un outil de présentation adapté.*

Toutes les formations sont proposées en intra (le formateur vient former un groupe d'apprenant dans vos locaux, aux dates définies avec vous).

FORMASENS se tient à votre disposition pour toute question et vous souhaite une bonne lecture.

SOMMAIRE

HANDICAP ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES.....	4
Approche du handicap intellectuel.....	5
Désir d'enfant et parentalité chez les adultes handicapés intellectuels.....	6
Temps libre et animation auprès de personnes handicapées intellectuelles.....	7
Accompagner les personnes handicapées sur internet.....	8
Accompagner les personnes handicapées vieillissantes à domicile.....	9
Initiation aux règles de la méthode Facile À Lire et à Comprendre (FALC).....	10
Rédiger des documents en Facile À Lire et à Comprendre (FALC).....	11
Qu'est-ce que l'autisme ?.....	12
Accompagner les personnes avec autisme : les incontournables.....	13
Découvrir le handicap psychique.....	14
Accompagner le handicap psychique.....	15
Le référentiel d'évaluation de la HAS.....	16
Formation civique et citoyenne.....	17
FORMATIONS À DESTINATION DES PERSONNES HANDICAPÉES INTELLECTUELLES.....	20
Intégrer un ESAT : comprendre son environnement de travail.....	22
La qualité au travail.....	24
Hygiène et sécurité alimentaire pour les travailleurs de l'ESAT.....	26
Travailler en milieu ordinaire pour les travailleurs de l'ESAT.....	28
Préparer sa retraite.....	30
Je suis élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS).....	32
Parler en public.....	34
Devenir un pair-aidant.....	36
La vie affective et sexuelle.....	38
Initiation aux premiers secours.....	40
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.....	42

Pratique : imprimez de la page 19 à 41 pour sortir le catalogue dédié aux personnes handicapées intellectuelles !



HANDICAP ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES



Approche du handicap intellectuel

Dans le cadre de son activité professionnelle, il est possible d'être amené à travailler en lien avec des personnes handicapées intellectuelles : personnes accompagnées par sa structure ou collègues.

Souvent peu connu, le handicap intellectuel nécessite d'être compris pour lever les éventuelles a priori et pouvoir interagir au mieux avec ces personnes.

Cette formation vous propose de découvrir le handicap intellectuel.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Définir le handicap
- Communiquer de façon adaptée avec les personnes handicapées intellectuelles
- Identifier les enjeux de l'inclusion

Public

- Professionnel souhaitant découvrir le handicap intellectuel
- Maximum 12 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Le handicap

- Définition
- Le handicap intellectuel en France
- Le handicap au quotidien, droits des personnes
- Les structures accueillantes

> L'accessibilité

- Aspects réglementaires
- L'inclusion
- Le S3A et la communication
- Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC)

> Sensibilisation à l'autoreprésentation

- L'autodétermination
- Les associations d'autoreprésentants

Durée

1 jour (7 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

900 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, démonstrative

Intervention possible d'une personne handicapée membre d'une association d'auto-représentation

Mises en situation, supports vidéos, échanges avec une personne handicapée intellectuelle

Questionnaire d'évaluation final



Désir d'enfant et parentalité chez les adultes handicapés intellectuels

Comme tout adulte, les personnes handicapées intellectuelles peuvent souhaiter avoir des enfants, et devenir parents.

Comment les accompagner et quelles sont les particularités à prendre en compte ?

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Entendre, accueillir et accompagner un désir d'enfant
- Identifier les particularités de la parentalité des personnes handicapées
- Savoir quel réseau mobiliser pour travailler en partenariat

Public

- Professionnels accompagnant des adultes handicapés intellectuels
- Maximum 10 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Contexte, données chiffrées et préjugés

> Le désir d'enfant

- Les motivations
- Comment l'accueillir et l'accompagner ?

> La parentalité

- Les incidences du handicap des parents dans la prise en charge de leurs enfants, par tranche d'âge
- L'accompagnement dès la grossesse
- La mobilisation d'un réseau de partenaires pour une intervention précoce et coordonnée entre tous les intervenants :
 - Protection Maternelle et Infantile (PMI)
 - Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
 - Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
 - Coordination Parentalité (CoPa)

Durée

½ jour (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Connaissance du handicap intellectuel

Coût pédagogique

450 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active et participative

Exemples, échanges, brainstorming, témoignages d'adultes, d'enfants et de professionnels

Questionnaire d'évaluation final

Remise d'outils : rétroplanning, échelle de Brazelton, plaquettes des partenaires, bibliographie



Temps libre et animation auprès de personnes handicapées intellectuelles

Le respect des envies et besoins des personnes handicapées intellectuelles est essentiel. La prise en compte des temps libres des personnes est primordiale. Si l'accompagnement éducatif nécessite des connaissances, des savoir-faire, et un savoir-être particuliers, l'animation et la mise en place de projets d'activités demande également des compétences spécifiques.

➤ Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier des besoins et des envies de personnes handicapées intellectuelles
- Mettre en place un projet ou un programme d'animation
- Accompagner des projets de vacances
- Cibler des partenariats

➤ Public

- Personnes chargées d'animation auprès de personnes handicapées intellectuelles
- Maximum 15 personnes par groupe

➤ Contenu de la formation

- > Le handicap intellectuel
- > Le temps libre dans notre société / pour les personnes
- > Les besoins, les envies
- > La démarche de projet d'animation
 - Objectifs
 - Budget
 - Évaluation
- > Les vacances des personnes handicapées intellectuelles
- > Le partenariat

Durée

1 jour (7 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

900 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, participative

Cas pratiques, supports vidéos, échanges avec des personnes handicapées intellectuelles, exemples concrets portés par des membres d'une association d'auto-représentants

Questionnaire d'évaluation final

Une partie de la formation peut être proposée à distance sur demande

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Accompagner les personnes handicapées sur internet (📄 p. 8)



Accompagner les personnes handicapées sur internet

Les personnes handicapées intellectuelles utilisent de façon régulière internet et les réseaux sociaux, mais ces usages ne sont pas sans risques. Il est nécessaire pour les professionnels de connaître les principales utilisations d'internet et des applications pour apporter une réponse adaptée aux personnes, dans le respect de leur vie privée.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les différentes applications et utilisations d'internet
- Sensibiliser les personnes handicapées intellectuelles aux risques liés à l'utilisation d'internet
- Accompagner les personnes handicapées intellectuelles dans l'usage des principales fonctionnalités d'internet

Public

- Professionnels accompagnant des personnes handicapées intellectuelles
- Maximum 15 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Les bases d'internet

- Quel matériel ? quel navigateur ? quels moteurs de recherche ?

> Les bonnes pratiques web pour limiter les risques

> Les droits et devoirs de tout internaute

> Le courriel : créer une adresse e-mail et la sécuriser

> Les réseaux sociaux : généralités

> Les bonnes pratiques et usage de :

- Facebook, Instagram, Snapchat, WhatsApp, Skype, You Tube, TikTok

> Garder la maîtrise sur les sites :

- De rencontre en ligne
- De jeux en ligne
- D'achats en ligne
- De téléchargements (films, musiques)

> L'accompagnement des personnes handicapées intellectuelles sur internet à l'aide de supports pédagogiques en Facile À Lire et à Comprendre (FALC)

Durée

2 jours (14 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Savoir utiliser un ordinateur, une tablette et un smartphone
Des connaissances en FALC (Facile À Lire et à Comprendre) sont un +

Coût pédagogique

1 800 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, positive, interrogative

Quiz, études de cas, échanges, vidéos, remise de supports pédagogiques en FALC (au format numérique)

Questionnaire d'évaluation final



Accompagner les personnes handicapées vieillissantes à domicile

Les personnes handicapées intellectuelles vieillissantes ont des besoins spécifiques. Pour un accompagnement à domicile de qualité, il est important de comprendre ces besoins particuliers et les possibilités pour y répondre au mieux.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les effets du vieillissement liés au handicap intellectuel
- Créer les conditions favorables pour un accompagnement adapté des personnes handicapées vieillissantes
- Repérer et gérer des situations particulières (agressivité verbale, état de crise, etc.)

Public

- Professionnels de l'accompagnement à domicile
- Maximum 15 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Évolution du handicap et de l'espérance de vie des personnes handicapées

- Définition de la personne handicapée vieillissante
- Qu'est-ce que le handicap ?
- Les différents handicaps reconnus
- Vieillesse générale de la population
- Différence entre une personne vieillissant « normalement » et une personne vieillissant en situation de handicap intellectuel
- Vie en établissement médico-social ou à domicile

> Comment agir face aux conséquences du vieillissement des personnes handicapées intellectuelles

- Comment se comporter avec une personne en situation de handicap intellectuel ?
- Qu'est-ce que le Facile à Lire et à Comprendre (FALC) et le S3A ?
- Les pistes de comportement face à chaque difficulté spécifique
- La prévention de la maltraitance, la culture de la bientraitance : quelles spécificités dans l'intervention à domicile ?
- La nécessité de partenariats et d'accès aux soins : les différents services et partenaires existants
- Les mesures de tutelle et de curatelle
- Vieillir au domicile des parents / vieillir seul à domicile

Durée

2 jours (14 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Connaissances professionnelles liées à la fonction exercée

Coût pédagogique

1 800 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Étude de cas pratiques, brainstorming, exercices, questions/réponses, retours d'expériences

Questionnaire d'évaluation final



Initiation aux règles de la méthode Facile À Lire et à Comprendre (FALC)

Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC) est une méthode européenne permettant l'accessibilité des informations écrites aux personnes déficientes intellectuelles. Cette méthode contribue à l'inclusion des personnes handicapées intellectuelles dans la société et bénéficie par extension à toute personne ayant des difficultés de compréhension, de repérage dans le temps et dans l'espace ou des difficultés avec l'écrit : personne âgée, en situation d'illettrisme ou étrangère...

Cette formation a pour but de vous donner une première approche de cette méthode et d'en comprendre les bases.

➤ Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les règles essentielles et les enjeux de la méthode FALC
- Utiliser la documentation de référence (guides, sites, fiches...)
- Repérer les documents à adapter en FALC

➤ Public

- Professionnels produisant des documents à destination du public
- Maximum 8 personnes par groupe

➤ Contenu de la formation

- > Le contexte
- > Les règles de la méthode FALC
- > Première approche du FALC
- > L'évolution des pratiques professionnelles
- > Expériences et outils
- > Les règles essentielles de la méthode

Durée

½ jour (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Maîtrise de la langue française à l'écrit

Coût pédagogique

450 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Quiz, exemples et exercices pratiques

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Rédiger des documents en Facile À Lire et à Comprendre (☞ p. 11)



Rédiger des documents en Facile À Lire et à Comprendre (FALC)

Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC) est une méthode européenne permettant l'accessibilité des informations écrites aux personnes déficientes intellectuelles. Cette méthode contribue à l'inclusion des personnes handicapées intellectuelles dans la société et bénéficie par extension à toute personne ayant des difficultés de compréhension, de repérage dans le temps et dans l'espace ou des difficultés avec l'écrit : personne âgée, en situation d'illettrisme ou étrangère...

Cette formation vous permettra de maîtriser la méthode FALC et de rédiger des documents dans le respect des bonnes pratiques.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Rédiger des documents accessibles et adaptés à des personnes handicapées intellectuelles
- Mettre en œuvre les conditions permettant l'implication des personnes handicapées intellectuelles dans l'élaboration de ces documents

Public

- Professionnels produisant des documents à destination du public
- Maximum 8 personnes par groupe

Contenu de la formation

> La méthode FALC

- Le contexte législatif, associatif, les guides
- Les règles de la méthode FALC : utilisation des mots, construction des phrases, règles sur la forme
- Le FALC comme vecteur d'évolution des pratiques professionnelles
- Expériences et outils

> La pratique du FALC

- Présentation par chaque participant d'un document réalisé en FALC
- Retour sur la qualité de la rédaction et le déploiement de la méthode
- Propositions d'améliorations
- L'utilisation du pictogramme FALC

Durée

1 jour ½ (10h30)
Intersession après la 1^{ère} journée

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins
(formation intra)

Pré-requis

Maîtrise de la langue française à l'écrit

Coût pédagogique

1 350 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Quiz, exemples et exercices pratiques, travaux intersession : rédaction par chaque participant d'un document en FALC
Évaluation d'un document rédigé

La participation de personnes handicapées intellectuelles est encouragée

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Initiation aux règles de la méthode FALC (☞ p. 10)



Qu'est-ce que l'autisme ?

La stratégie nationale inscrit désormais l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.

À ce titre, il est essentiel de repérer les signes de développement inhabituel du jeune enfant afin de faciliter l'accès à un diagnostic précoce et de mettre en place des interventions susceptibles de limiter le sur-handicap.

Ce module de formation propose une sensibilisation aux Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les signes d'alerte
- Aborder la question avec l'entourage
- Identifier les personnes à contacter, vers qui s'orienter et les différents services existants

Public

- Professionnels exerçant en service d'aide à domicile ou établissement et service médico-social
- Maximum 12 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Les caractéristiques de l'autisme

- Le neuro-développement
- Particularités sensorielles, troubles de communication, stéréotypies, intérêts restreints, comportements répétitifs
- Les différentes formes d'autisme
- Comment reconnaître les TSA, les signes d'alerte

> La reconnaissance et le soutien aux aidants

- Communication avec l'entourage (proches aidants)
- Témoignage de parents (vidéo)

> Les structures existantes

Durée

½ jour (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

450 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Quiz, exemples et exercices pratiques

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Accompagner les personnes avec autisme : les incontournables (☞ p. 13)



Accompagner les personnes avec autisme : les incontournables

La stratégie nationale inscrit l'autisme au sein des troubles du neuro-développement. Aux personnes avec autisme, « la société doit garantir un plein accès à l'éducation et à la formation ».

La structuration du temps, de l'espace, de la communication ainsi que la prise en compte des particularités sensorielles et des routines sont indispensables à l'accompagnement de la personne.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Mettre en place des stratégies préventives pour limiter l'apparition des troubles du comportement
- Identifier les besoins des personnes et mettre en place les outils adaptés
- Décrire des stratégies pour limiter l'apparition des troubles du comportement

Public

- Professionnels accompagnant des personnes avec Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)
- Maximum 12 personnes par groupe

Contenu de la formation

> La définition du TSA

> La communication

> Les outils pratiques

- Exemple de matériel adapté
- Préparation de supports concrets
- Planning, objets, etc.

> L'augmentation des comportements

- Les principes généraux du renforcement
- Les méthodes

> La diminution des comportements

- Les principes de l'extinction
- Les avertissements à l'usage de la punition

> Les stratégies préventives

- Avertisseurs de transition
- Les choix
- Limiter les consignes, etc.

Durée

2 jours (14 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

1 800 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, démonstrative

Mises en situation, supports vidéos, utilisation de supports et d'exemples du quotidien, échanges

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Qu'est-ce que l'autisme ?
(📄 p. 12)



Découvrir le handicap psychique

Les structures médico-sociales accompagnent de plus en plus des publics porteurs de handicap psychique.

Cette formation vous propose de découvrir les spécificités de ce handicap.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Définir le handicap psychique
- Distinguer le handicap psychique des autres handicaps
- Adopter la bonne attitude face à une personne en situation de handicap psychique

Public

- Professionnels souhaitant découvrir le handicap psychique
- Maximum 12 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Le handicap psychique et ses conséquences

- Quelques données chiffrées
- Définitions et différences entre handicap mental et handicap psychique
- Les principales maladies et les différents troubles :
 - Les schizophrénies
 - Les troubles bipolaires
 - Les troubles dépressifs
 - Les troubles obsessionnels compulsifs
 - Les phobies
- Les conséquences

> Les besoins des personnes en situation de handicap psychique

- Les différents types de prise en charge thérapeutique ?
- Les différents types d'accompagnements médico-social ?
- Quelle attitude adopter face à une personne ?

> Le réseau de partenaires

Durée

1 jour (7 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

900 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Échanges, exemples, étude de cas, quiz

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Accompagner le handicap psychique (☞ p. 15)



Accompagner le handicap psychique

Les structures médico-sociales accompagnent de plus en plus de personnes présentant un handicap psychique.

Cette formation vous permettra de mieux comprendre ce handicap et d'identifier des pistes d'actions en faveur de ce public.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Définir le handicap psychique
- Distinguer le handicap psychique du handicap mental
- Prendre en charge de manière adaptée les personnes en situation de handicap ayant des troubles psychiques

Public

- Professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap psychique
- Maximum 12 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Définitions

- Le handicap
- Le handicap psychique
- Le handicap mental

> La prise en charge de la maladie

- Les objectifs de la prise en charge
- Des parcours et des situations hétérogènes
- Le partenariat extérieur
- Les intervenants en intra

> Présentation des 5 maladies mentales

- Les schizophrénies
- Les troubles bipolaires
- Les troubles dépressifs
- Les troubles obsessionnels compulsifs
- Les phobies

> Les profils d'effets indésirables de médicaments

> Propositions d'actions en faveur des personnes en situation de handicap psychique

> Exploration de situations vue sur le terrain, croisées avec la théorie

> La posture professionnelle dans l'accompagnement

Durée

2 jours (14 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Avoir suivi la formation « Découvrir le handicap psychique » (☞ p. 14) ou avoir une expérience dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique

Coût pédagogique

1 800 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, démonstrative

Mises en situation, supports vidéos, utilisation de supports et d'exemples du quotidien, échanges, quiz

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Découvrir le handicap psychique (☞ p. 14)



Le référentiel d'évaluation de la HAS

Créées par la « Loi 2002-2 », les évaluations dites externes et internes ont ancré une logique de complémentarité et permis aux ESMS de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. En 2022, elles n'existeront plus, remplacées par un nouveau dispositif qu'il s'agit d'appréhender pour en mesurer les impacts. Un référentiel national d'évaluation est en effet attendu de la HAS fin 2021, avec une méthodologie qui va modifier les modalités d'obligations réglementaires, en intégrant de nouvelles thématiques.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Expliquer l'approche du référentiel d'évaluation de l'HAS et du dispositif global prévu
- Identifier les différents domaines concernés par l'évaluation
- Mesurer les impacts sur la préparation de l'évaluation et certains outils de la Loi 2002-2 et suivantes

Public

- Professionnels du secteur médico-social du handicap
- Maximum de 8 participants

Contenu de la formation

> Le référentiel d'évaluation de l'HAS :

- Approche globale
- Les valeurs
- Les thématiques
- Les chapitres

> Les modalités du dispositif et les méthodes

> Les impacts sur :

- La préparation des évaluations
- Le projet d'établissement
- Le projet personnalisé

Durée

1/2 journée (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

450€ net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active et expositive

Exemples et études de cas

Questionnaire d'évaluation final



Formation civique et citoyenne

La loi du 10 mars 2010 relative au service civique stipule que « la personne morale agréée assure à la personne volontaire effectuant un engagement de service civique une formation civique et citoyenne ».

Cette formation s'articule autour de thèmes ciblés par l'agence du service civique, et en respect de la charte signée avec la DRCSPP.

Formasens, ajoute à ces thèmes la sensibilisation au handicap, à l'autoreprésentation et à l'accessibilité.

La formation permettra d'engager des réflexions, susciter des débats et confronter ses idées.

➤ Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Mettre en œuvre sa mission de volontaire de service civique
- Identifier les valeurs de la république et l'organisation de la cité
- Expliquer le handicap et l'accessibilité
- Aborder la citoyenneté et la laïcité

➤ Public

- Personne volontaire effectuant un engagement de service civique
- Maximum de 20 personnes par groupe, selon la règle en vigueur

➤ Contenu de la formation

- > Les valeurs de la République et le principe de la laïcité : la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, la laïcité, la non-discrimination
- > L'organisation de la cité : le fonctionnement des institutions du local à l'Européen
- > Le Service civique
- > Le handicap
- > L'accessibilité : le Facile A Lire et à Comprendre (FALC), le S3A
- > Visite d'un lieu public pour identifier les éléments liés à l'accessibilité
- > L'ouverture sur les questions internationales : l'Europe, le nationalisme, les migrants, l'écologie, la mondialisation...
- > Le rôle des médias : TV - internet - presse - radio
- > Visite d'un établissement de la Fondation Pluriel

Durée

La formation se déroulera sur 2 journées soit un total de 14 heures

Date et lieu

Nous contacter pour connaître les sessions à venir

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

100 € net de taxes par personne

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, interrogative, démonstrative et participative

Quizz, jeux de rôle, mise en situation, vidéos, études de cas, exercices pratiques, visite de sites, témoignage, échanges

Questionnaire d'évaluation final



**Pratique : Imprimez de la page 19 à 41 pour
sortir le catalogue dédié aux personnes
handicapées intellectuelles !**

Secteur médico-social



Catalogue de formation **Facile À Lire et à Comprendre**

2022



FORMATIONS À DESTINATION DES PERSONNES HANDICAPÉES INTELLECTUELLES



SOMMAIRE

Intégrer un ESAT : comprendre son environnement de travail	1
La qualité au travail	2
Hygiène et sécurité alimentaire pour les travailleurs de l'ESAT	3
Travailler en milieu ordinaire pour les travailleurs de l'ESAT	4
Préparer sa retraite	5
Je suis élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS)	6
Parler en public	7
Devenir un pair-aidant	8
La vie affective et sexuelle	9
Initiation aux premiers secours	10

1

Intégrer un ESAT : comprendre son environnement de travail



➤ Pourquoi ?

- Je travaille à l'ESAT depuis peu de temps.
- C'est très important :
 - de connaître mon ESAT
 - de connaître mes droits
 - de connaître mes obligations
- Cette formation me permettra de travailler dans de bonnes conditions.

➤ Je peux faire la formation si :

- Je suis une personne handicapée intellectuelle.

➤ Comment ?

- Cette formation dure 6 demi-journées.
- Nous travaillerons de façon adaptée.
- Le formateur me donnera un livret à la fin de cette formation.
- Tous les conseils de la formation sont dans le livret.

➤ La formation

Cette formation parlera de :

- Mon ESAT :
 - Son histoire et pourquoi il existe
 - Comment cela fonctionne
- L'ESAT, un établissement de travail :
 - Ce que m'apporte le travail ?
 - Ce que veut dire travailler à l'ESAT ?
- Ce que veut dire être usager d'un ESAT ?
 - Comment on entre à l'ESAT ?
 - Comment on peut sortir de l'ESAT ?
- Comment dire ce que l'on veut à l'ESAT ?
 - Le rôle des professionnels
 - Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- Mes droits à l'ESAT et ce que je gagne en argent
- Les règles de vie en ESAT :
 - Ce qui est autorisé
 - Ce qui est interdit

➤ Le prix

La formation coûte 2 700 euros à mon établissement.

2

La qualité au travail



➤ Pourquoi ?

- Je suis travailleur à l'ESAT.
- On me demande de faire un travail de qualité.
- Mais la qualité, ça veut dire quoi ?
- Cette formation me permettra :
 - de comprendre la qualité
 - de savoir pourquoi c'est important
 - de travailler en respectant des règles

➤ Je peux faire la formation si :

- Je travaille à l'ESAT.

➤ Comment ?

- Cette formation dure 4 demi-journées.
- Nous travaillerons de façon adaptée et amusante.
- Le formateur me donnera un livret à la fin de cette formation.
- Tous les conseils de la formation sont dans le livret.

➤ La formation

Cette formation parlera de :

- Du travail à l'ESAT :
 - Que veut dire le mot ESAT ?
 - Comment je travaille à l'ESAT ?
 - Ce qu'est un client et un fournisseur
 - Ce que le client veut de l'ESAT
- C'est quoi la qualité ?
 - A quoi sert la qualité ?
 - C'est quoi la non-qualité et quels sont les risques ?
 - C'est quoi la non-conformité et quels sont les risques ?
- Qui sont les clients de l'ESAT ?
- Qui travaille la qualité à l'ESAT ?
- C'est quoi les contrôles qualité à l'ESAT ?
- Quelles sont les règles pour faire de la qualité à l'ESAT ?

➤ Le prix

La formation coûte 1 800 euros à l'ESAT.

3

Hygiène et sécurité alimentaire pour les travailleurs de l'ESAT



➤ Pourquoi ?

- Je veux connaître les règles d'hygiène en cuisine.
- Je veux comprendre ces règles d'hygiène.
- Je veux utiliser ces règles d'hygiène dans mon travail à l'ESAT.

➤ Je peux faire la formation si :

- Je travaille à l'ESAT.
- Je travaille dans une cuisine ou dans une cafétéria.

➤ Comment ?

- La formation dure 4 demi-journées.
- Nous parlons de votre travail en cuisine.
- Nous apprenons ensemble.
- Nous irons en cuisine.

➤ La formation

Cette formation parlera de :

- Je suis responsable de la santé des clients.
- Les microbes :
 - Qu'est-ce que c'est ?
 - Comment éviter la contamination ?
- Mon hygiène de professionnel de la cuisine :
 - Qu'est-ce qu'on attend de moi ?
 - Les Équipements de Protection Individuels (EPI) ?
 - Le lavage des mains
- La sécurité des aliments :
 - Les températures
 - Les contrôles
 - La traçabilité
- Les bonnes pratiques :
 - Les différentes zones de la cuisine
 - Les déplacements en cuisine
 - Le stockage des aliments
 - Le nettoyage

➤ Le prix

La formation coûte 1 800 euros à l'ESAT.

4

Travailler en milieu ordinaire pour les travailleurs de l'ESAT



➤ Pourquoi ?

- Je suis travailleur à l'ESAT.
- Je souhaite découvrir le travail en milieu ordinaire.
- Avant de faire un stage de travail en milieu ordinaire, je dois avoir toutes les informations.

- Ces informations m'aideront à réfléchir sur le travail en milieu ordinaire.
- Ces informations m'aideront à avancer dans mon projet professionnel.

➤ Je peux faire la formation si :

- Je travaille à l'ESAT.

➤ Comment ?

- Cette formation dure 4 demi-journées.
- Nous travaillerons de façon adaptée et amusante.
- Le formateur me donnera un livret à la fin de cette formation.
- Tous les conseils de la formation sont dans le livret.

➤ La formation

Cette formation parlera de :

- Quels sont mes droits en tant que travailleur d'ESAT ?
- Qu'est-ce que le « milieu ordinaire » ?
 - Comment travailler en milieu ordinaire ?
- Les différences entre le milieu ordinaire et l'ESAT :
 - Etre usager ou être salarié
 - L'accompagnement social
 - Les exigences
 - Comment on entre dans l'ESAT ou dans l'entreprise ?
 - Comment on sort de l'ESAT ou de l'entreprise ?
 - L'organisation d'un ESAT et d'une entreprise
 - Ce que l'on gagne en argent
- Comment certains métiers du milieu ordinaire fonctionnent :
 - Ouvrier d'espaces verts
 - Agent de nettoyage
 - Ouvrier de production
 - Agent de restauration
 - Ou d'autres métiers en fonction de votre projet

➤ Le prix

La formation coûte 1 800 euros à l'ESAT.

5

Préparer sa retraite



➤ Pourquoi ?

- Je suis travailleur à l'ESAT.
- Je vais bientôt avoir l'âge de partir en retraite.
- Partir en retraite veut dire arrêter de travailler.
- J'aurai beaucoup de temps.
- Je pourrai avoir d'autres activités.
- Cette formation permettra de réfléchir à ma retraite.
- Je pourrai poser toutes mes questions.

➤ Je peux faire la formation si :

- Je travaille à l'ESAT.

➤ Comment ?

- Cette formation dure 8 demi-journées.
- Nous travaillerons de façon adaptée et amusante.
- Le formateur me donnera un livret à la fin de cette formation.
- Tous les conseils de la formation sont dans le livret.

➤ La formation

Cette formation parlera de :

- Comment préparer ma retraite :
 - Ce qui sera bien et ce qui sera moins bien
 - Ce que j'aime dans mon travail
 - Pourquoi on doit se préparer à la retraite
- De l'argent que je vais gagner à la retraite :
 - On vous accompagnera à un rendez-vous à la caisse de retraite.
- De mon logement
- De ce que je pourrai faire à la place du travail
- De ma santé :
 - Le suivi médical
 - L'alimentation
 - L'activité physique
 - Le sommeil et la mémoire
 - Je pourrai aussi faire un bilan de santé

➤ Le prix

La formation coûte 3 600 euros à l'ESAT.

6

Je suis élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS)



➤ Pourquoi ?

- Je suis accueilli dans un ESAT, un foyer ou un service d'hébergement en milieu ouvert.
- Je suis élu au CVS (Conseil de la Vie Sociale).
- Je suis donc le porte-parole des personnes accompagnées dans mon établissement.
- Cette formation me permettra de comprendre l'importance de mon rôle de délégué CVS.

➤ Je peux faire la formation si :

- Je suis au CVS, c'est-à-dire au Conseil de la Vie Sociale.

➤ Comment ?

- Cette formation dure 3 journées.
- Nous travaillerons de façon adaptée et amusante.
- Le formateur me donnera un livret à la fin de cette formation.
- Tous les conseils de la formation sont dans le livret.

➤ La formation

Cette formation parlera de :

- Le CVS :
 - C'est quoi un CVS?
 - Qui participe au CVS ?
 - De quoi parle-t-on au CVS ?
 - Qu'est-ce qu'on fait au CVS ?
- Comment un CVS se prépare ?
- Comment se passe un CVS ?
- Comment redonner les informations aux autres personnes accompagnées ?
- Etre délégué CVS
- Comment communiquer avec les autres personnes accompagnées ?

➤ Le prix

La formation coûte 2 700 euros à mon établissement.

7

Parler en public



➤ Pourquoi ?

- Représentants, élus, membres de CVS (Conseil de la Vie Sociale)
- Prendre la parole en public n'est pas facile.
- Beaucoup de personnes ont peur de cela.
- Cette formation peut m'aider à mieux parler en public.

➤ Je peux faire la formation si :

- Je suis une personne handicapée intellectuelle.

➤ Comment ?

- Cette formation dure 3 demi-journées.
- Nous travaillerons de façon adaptée et amusante.
- Il y aura beaucoup d'exercices pratiques.
- Des personnes de Droits devant 25 pourront intervenir.
- Droits devant 25 est une association d'auto-représentation.
- Ces personnes sont habituées à prendre la parole en public.



➤ La formation

Cette formation parlera de :

- Pourquoi prendre la parole ?
- Comment se passe une prise de parole en public :
 - Les différentes étapes
 - L'importance de son image
 - Ce que retient le public
- Comment parler devant un public :
 - Ce qu'il faut faire avant de parler
 - Ce qu'il faut faire avant de commencer à lire son texte.
 - Comment parler ?
 - Ce qu'il faut faire à la fin
- Comment préparer son texte :
 - Ce qu'on veut dire
 - Comment le dire ?

➤ Le prix

La formation coûte 1 350 euros à mon établissement.

8

Devenir un pair-aidant



➤ Pourquoi ?

- Un pair-aidant, c'est quand une personne handicapée aide une autre personne handicapée.
- Je veux aider les autres.
- On peut aider avec son expérience.

➤ Je peux faire la formation si :

- Je suis une personne handicapée intellectuelle.

➤ Comment ?

- Cette formation dure 6 demi-journées.
- Nous travaillerons de façon adaptée et amusante.
- Nous apprenons ensemble.
- Il y aura beaucoup d'exercices pratiques.
- Le formateur me donnera un livret à la fin de cette formation.
- Tous les conseils de la formation sont dans le livret.

➤ La formation

Cette formation parlera de :

- J'apprends à me connaître.
- J'apprends à connaître mon expérience.
- Qui je peux aider ?
- Je peux aider pour quel problème ?
- Comment je peux aider quelqu'un ?
- Que faire quand le problème est trop grand ?
 - Avoir confiance en soi
- Parler de son expérience.

➤ Le prix

La formation coûte 1 350 euros à mon établissement.



➤ Pourquoi ?

- Je suis une personne avec les mêmes droits que tout le monde.
- J'ai le droit d'aimer et d'être aimé :
 - J'ai le droit d'avoir des sentiments.
 - J'ai le droit d'être amoureux d'un homme ou d'une femme.
 - J'ai le droit de vouloir un enfant.
 - J'ai le droit de vivre en couple.
- J'ai le droit à une vie sexuelle :
 - J'ai le droit d'avoir envie de faire l'amour.
 - J'ai le droit de ressentir du plaisir.
 - J'ai le droit de décider de ma contraception.

➤ Je peux faire la formation si :

- Je suis une personne handicapée intellectuelle dans un établissement, dans un service ou à l'ESAT.

➤ Comment ?

- Cette formation dure 3 demi-journées.
- Nous travaillerons de façon adaptée et amusante.

➤ La formation

Cette formation parlera de :

- Le fonctionnement de mon corps
- Mes besoins et mes désirs
- Ma vie affective et sexuelle
- Mes droits sur ma vie affective et sexuelle
- Le consentement et le respect des autres

➤ Le prix

La formation coûte 1 350 euros à mon établissement.



➤ Pourquoi ?

- Il y a beaucoup de risques d'accident dans notre vie.
- Il y a des risques pour nous et pour les autres.
- On peut réduire certains risques.
- On peut aider quelqu'un qui vient d'avoir un accident.

➤ Je peux faire la formation si :

- Je suis une personne handicapée intellectuelle.

➤ Comment ?

- Cette formation dure 2 demi-journées.
- Nous travaillerons de façon adaptée.
- Il y aura beaucoup d'exercices pratiques.
- Le formateur me donnera un livret à la fin de cette formation.
- Tous les conseils de la formation sont dans le livret.

➤ La formation

Cette formation parlera de :

- Réduire les risques d'accidents :
 - Les chutes
 - L'électricité
 - Le gaz
 - Les intoxications
 - Le feu
- Eviter que la situation devienne plus grave après un accident :
 - Pour la victime
 - Pour les autres
- Prévenir les secours.
- Donner les premiers soins à une victime.

➤ Le prix

La formation coûte 900 euros à mon établissement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales sont applicables à toute formation intra sollicitée par un bénéficiaire auprès de FORMASENS, l'organisme de formation de la Fondation Pluriel, ou toute offre de formation spécifique qui serait décrite ci-après. Le fait d'assister à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du bénéficiaire (et par voie de conséquence des participants) aux présentes conditions générales de vente.

> Article 1 : définitions

Bénéficiaire : toute personne morale, qui souhaite suivre une formation auprès de FORMASENS.

Conditions générales de vente : le présent document, dans sa dernière version, est disponible sur simple demande adressée à FORMASENS. Les conditions générales de vente prévalent sur tout autre document émanant du Bénéficiaire.

Formations Intra-associatives : formations sur mesure réalisées pour un bénéficiaire (organisme gestionnaire, établissement...). Ces formations se déroulent dans les locaux des bénéficiaires aux dates convenues avec eux.

Stagiaire(s) : le ou les salarié(s) ou travailleur handicapé d'un bénéficiaire qui est/sont inscrit(s) à une formation organisée par FORMASENS.

> Article 2 : formations

Les actions de formation dispensées par FORMASENS rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

> Article 3 : formations intra (sur site)

3.1 Inscription

A la demande d'un bénéficiaire, FORMASENS transmet par courriel une convention de formation qui mentionne notamment les coûts, dates et lieu de formation.

Le bénéficiaire devra communiquer son accord sur le contenu de la formation proposée ainsi que sur son tarif au plus tard un mois avant la date proposée par FORMASENS pour organiser la formation.

La mise en œuvre de l'action de formation est validée lors de la réception par FORMASENS d'un exemplaire de la convention de formation professionnelle continue, complétée, datée et signée par le bénéficiaire.

3.2 Durée des formations, tarifs, facturations et règlements

Sauf mention particulière, chaque jour de formation comprend 7 heures de formation.

Le tarif communiqué par FORMASENS est indiqué net de taxes. Ce tarif comprend les coûts pédagogiques ainsi que les frais

administratifs. Les frais de déplacement et d'hébergement du formateur sont facturés en sus au réel, sur présentation de facture ou note de frais.

Le bénéficiaire prend en charge les déjeuners de l'ensemble des participants et du formateur.

Les frais d'hébergement et de déplacement des stagiaires sont à la seule charge du bénéficiaire.

Le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition du formateur une salle de formation adaptée et conforme aux spécifications précisées dans la proposition de formation, et conforme aux exigences légales et réglementaires.

La facture sera envoyée, à l'issue de la formation, par courrier, accompagnée du certificat de réalisation des stagiaires. L'attestation de fin de formation est adressée aux stagiaires à la fin du stage.

Le règlement est exigible à réception de la facture, au comptant et sans escompte.

> Article 4 : limitations de responsabilité de FORMASENS

La responsabilité de FORMASENS ne peut en aucun cas être engagée en cas de défaillance technique du matériel, d'un mauvais usage du ou des module(s) de formation par les participants.

La responsabilité de FORMASENS est expressément limitée à l'indemnisation des seuls dommages directs prouvés par le bénéficiaire.

La responsabilité de FORMASENS est plafonnée au montant du prix payé par le bénéficiaire au titre de la formation concernée. En aucun cas, la responsabilité de FORMASENS ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Le bénéficiaire s'engage à souscrire et maintenir pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par les participants.

> Article 5 : force majeure

FORMASENS ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à la Fondation Pluriel, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type.

> Article 6 : propriété intellectuelle

L'ensemble des supports, outils et documents préparés pour la formation et éventuellement remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et, à ce titre, sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. FORMASENS est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose.

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par FORMASENS lors des formations, demeurent la propriété exclusive de FORMASENS. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune transformation, reproduction, représentation, publication, modification, transmission, exploitation non expressément autorisée sans l'accord exprès de FORMASENS. FORMASENS demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution d'une formation.

> Article 7 : communication

Le bénéficiaire autorise expressément FORMASENS à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des formations suivies dans l'ensemble de ses supports de communication (site internet...).

> Article 8 : protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le bénéficiaire s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par FORMASENS aux fins de réalisation et de suivi de la formation ; et
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services.

Conformément au règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD), le participant et le bénéficiaire disposent sur les données personnelles les concernant, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition.

À cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à FORMASENS par courriel à la Déléguée à la Protection des Données :

dpo@fpluriel.org

FORMASENS s'engage à préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel collectées dans le cadre de réalisations de formations.

FORMASENS s'engage à informer le bénéficiaire en cas de violation, de perte ou de divulgation non autorisée de données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'exécution des formations, afin de permettre au bénéficiaire d'alerter les personnes concernées et de se conformer à ses obligations au sens de la réglementation susmentionnée.

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées à FORMASENS, en application et au cours de l'exécution des formations, ne pourront être communiquées qu'aux partenaires contractuels (formateurs) de FORMASENS pour les besoins des dites formations (sur le territoire de l'Union Européenne).

FORMASENS et ses partenaires s'abstiennent de reproduire, exploiter ou utiliser ces données à leurs propres fins ou pour le compte de tiers.

FORMASENS conservera, pour sa part, l'ensemble des données à caractère personnel des participants, pour une période n'excédant pas la durée légale obligatoire.

> Article 9 : règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le bénéficiaire (en ce compris les stagiaires) s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de FORMASENS dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Le bénéficiaire se porte fort du respect de ces dispositions de la part des stagiaires qui assistent aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ses participants.

> Article 10 : sous-traitance

FORMASENS et le bénéficiaire conviennent expressément que tout ou partie des actions de formation peuvent être sous-traitées, et ce sous l'entière responsabilité de FORMASENS.

> Article 11 : notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales de vente seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

à FORMASENS • Fondation Pluriel, 81 rue de Dole, CS 51913 25020 BESANÇON

au bénéficiaire : à l'adresse indiquée par le bénéficiaire lors de la commande.

> Article 12 : stipulations diverses

Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'évoluer. La version actualisée est disponible sur le site internet www.fondationpluriel.org/formasens et par demande écrite (formasens@fpluriel.org).

> Article 13 : attribution de compétences

Les conditions générales de vente détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le bénéficiaire (en ce compris les stagiaires) et FORMASENS à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il sera recherché une solution à l'amiable.

À défaut, les Tribunaux de Besançon seront seuls compétents pour régler le litige.



Claire Martinet

Responsable de l'organisme de formation

 03 81 51 96 54

 claire.martinet@fpluriel.org

FORMASENS • Fondation Pluriel

81 rue de Dole • CS 51913
25020 Besançon Cedex
formasens@fpluriel.org

Référent handicap : 03 81 51 96 54 - formasens@fpluriel.org
www.fondationpluriel.org/formasens

*Enregistré sous le numéro 43 25 02740 25
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° Siret : 79174781900013*



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION